

Avec le Parc national des Cévennes, je commence demain !

Grâce aux aides des agences de l'eau, l'établissement public du Parc national des Cévennes va pouvoir accompagner 40 communes adhérentes à la Charte dans la démarche « zéro pesticide » :

- 1 - Réalisation d'un diagnostic des pratiques de traitement et des équipements de la collectivité (espaces traités, local de stockage...) pour proposer les meilleures solutions. Ce diagnostic est un préalable obligatoire pour l'obtention d'aides à l'investissement.
- 2 - Elaboration d'un projet d'amélioration/ de changement de pratiques : il peut concerner l'organisation des équipes, les équipements et matériels, mais aussi les méthodes préventives, permettant d'éviter les interventions avec des pesticides.
- 3 - Aide au montage de dossiers de subvention auprès des agences de l'eau, y compris via une mise en commun des demandes, pour la formation des agents, l'acquisition de matériels, la communication...

**L'appel à candidature sera lancé le 5 juillet 2016.
Seront retenues les 40 premières communes inscrites !**

Pour en savoir plus

Parc National des Cévennes

Yannick Manche - Chargé de Mission Eau
yannick.manche@cevennes-parcnational.fr
04 66 49 53 34

Stephan Garnier - Délégué territorial - Mont-Lozère
stephan.garnier@cevennes-parcnational.fr
04 66 61 28 62

Sylvette Matteoli - Déléguée territoriale -
Basses cévennes
sylvette.matteoli@cevennes-parcnational.fr
04 66 60 55 71

Richard Scherrer - Délégué territorial - Causses-Gorges
richard.scherrer@cevennes-parcnational.fr
04 66 65 75 26

Hélène Thouvenin - Déléguée territoriale -
Vallées cévenoles
helene.thouvenin@cevennes-parcnational.fr
04 66 45 18 49

Xavier Wojtaszak - Délégué territorial - Aigoual
xavier.wojtaszak@cevennes-parcnational.fr
04 67 81 19 66

SMAGE des Gardons

Régis Nayrolles - smage.rn@les-gardons.com
04 66 21 73 77

Syndicat Mixte Lot Dourdou

Guillaume Canar - Animateur Contrat de rivière
04 66 31 96 69 / 06 31 24 71 47
g.canar@sml.d.fr

AB Cèze Syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze

Maud Clavel - mclavel@abceze.fr
04 66 25 32 22

Agence de l'Eau Adour-Garonne :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/grands-dossiers/objectif-zero-phyto.html>

Agence de l'Eau RMC :

<http://www.eaurmc.fr/les-grands-dossiers-prioritaires-pour-latteinte-du-bon-etat-des-eaux/aap2009/collectivites-supprimer-lusage-des-pesticides.html>



Vers des communes

ZÉRO Pesticide

dans le Parc national des Cévennes



Les communes du Parc national des Cévennes s'engagent

En adhérant à la Charte du Parc national des Cévennes, les communes se sont engagées dans la démarche « zéro pesticide », qui fait partie des 10 engagements volontaires des communes : « Conscients des dommages provoqués par les substances phytosanitaires sur les écosystèmes, les collectivités et les acteurs publics s'orientent vers des pratiques d'entretien alternatives aux phytocides, avec l'ambition de servir d'exemple pour l'ensemble de la population ».



La réglementation pousse à agir vite !

Adoptée le 8 novembre 2013, le texte de la Charte a été précurseur en matière de pesticides. Depuis, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2015 dicte à toutes les communes de France, dans son article 68 :

- l'avancement au 1^{er} janvier 2017 de l'interdiction pour les personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public ;
- l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voiries, sauf pour des raisons de sécurité.

Pour la santé des hommes et de la nature

Dérivé de l'anglais « pest » (ravageur) et du latin « cida » (tuer), le terme pesticide regroupe l'ensemble des substances qui sont utilisées pour éliminer les organismes jugés indésirables, qu'il s'agisse de plantes, animaux, champignons ou bactéries. Leur utilisation n'est donc pas anodine. Une cuillère à café suffit à polluer 10 km de cours d'eau.

Certaines molécules agissent à des concentrations encore plus faibles, en tant que perturbateurs endocriniens qui modifient les équilibres hormonaux. Encore mal connus, leurs effets néfastes sont de plus en plus documentés, tant sur la santé (cancers, Parkinson...) que sur la nature (abeilles, faune aquatique...).



Des solutions simples à mettre en œuvre dans votre commune :

En adhérant à la Charte du Parc national des Cévennes, les communes se sont engagées dans la démarche « zéro pesticide », qui fait partie des 10 engagements volontaires des communes : « Conscients des dommages provoqués par les substances phytosanitaires sur les écosystèmes, les collectivités et les acteurs publics s'orientent vers des pratiques d'entretien alternatives aux phytocides, avec l'ambition de servir d'exemple pour l'ensemble de la population ».

Avant tout laisser une place à l'herbe



Le désherbage mécanique : utile sur les surfaces importantes



Le désherbage thermique : une méthode efficace pour les voiries



Le désherbage manuel : la méthode la plus efficace

